

OBJECTIFS

Informer et sensibiliser les agents

- au port
- à l'utilisation
- à l'entretien

de leurs EPI

DUREE

- Théorie : présentation collective de 45 min
- Mise en pratique : 30 min

CONTENU DE LA SENSIBILISATION

- Théorie :
 - Qu'est-ce qu'un EPI ?
 - Réglementation
 - Le port des EPI
 - Le choix des EPI
- Mise en pratique :
 - Identifier le risque contre lequel l'EPI protège.
 - Relever les marquages.
 - Identifier des axes d'amélioration.



ORGANISATION

Le CDG intervient avec son matériel : ordinateur et vidéoprojecteur.

La collectivité met à disposition :

- une salle où l'on peut projeter un diaporama.
- des EPI utilisés par les agents.

La présence d'un responsable et/ou référent prévention de la collectivité est conseillée.